

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 08 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 11 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Un rapport à l'Empereur, signé de MM. Drouyn de Lhuys, ministre des affaires étrangères, et Bébic, ministre du commerce et des travaux publics, a paru au *Moniteur*. Il constate que le choléra a été importé en Egypte par les pèlerins musulmans, et conclut qu'il serait opportun de provoquer la prompte réunion d'une conférence diplomatique qui proposerait des solutions pratiques pour la réforme et l'organisation du service sanitaire en Orient.

On lit également dans le *Moniteur* :

L'Empereur et l'Impératrice ont reçu avant-hier à Biarritz la visite de S. A. R. M^{me} la grande duchesse de Saxe-Weimar, accompagnée de sa fille la princesse Marie.

Le roi et la reine de Portugal, arrivés le 5 à Vigo, entreront en France par Irun.

Une lettre que nous recevons de Biarritz nous affirme que, dans l'entretien qui a eu lieu entre l'Empereur et le comte de Bismark, il n'a pas plus été question de politique que dans celui qui avait eu lieu à Paris entre le premier ministre de Prusse et M. Drouyn de Lhuys.

Au reste, dit notre correspondant, pour mettre un terme aux cancans qui circulent à ce sujet, il suffit de rappeler que les précédents diplomatiques et l'usage ne veulent pas qu'un ministre voyageant à l'étranger soit interrogé ou interroge sur les questions pendantes, à moins qu'il n'ait une mission de son souverain. Or, il est positif que le roi de

Prusse n'a donné aucune mission au comte de Bismark.

On se préoccupe assez vivement dans les régions officielles de la question de recruter parmi les jeunes gens, des fonctionnaires destinés à remplacer, dans les hautes sphères de l'administration, divers personnages auxquels leur âge fait un devoir de prendre leur retraite.

On a fait remarquer que la difficulté d'assurer certains emplois à des hommes jeunes provenait de l'embarras qu'éprouve le gouvernement à récompenser comme il convient ceux qui l'ont servi, embarras résultant de ce qu'avec les usages admis chez nous, il n'y a de rémunération possible pour un haut fonctionnaire qui se retire qu'une situation équivalente à celle qu'il perd.

Dans ces conditions, on assure que l'Empereur aurait déclaré que désormais il serait établi que quelle que fût la grandeur des services rendus, le Sénat serait une récompense suffisante. Cette déclaration aura son effet lors de certains changements qui se préparent et qui vont apporter à l'administration un élément jeune et nouveau.

Un agent du gouvernement russe vient d'arriver à Paris, à ce qu'on nous assure, à l'effet de tâter le terrain auprès d'une importante maison de banque, en prévision d'un emprunt.

Il est question, dans le monde maçonnique, d'une protestation contre la récente allocution du pape. Cette protestation serait rédigée à Paris et les loges de France seraient invitées à y adhérer.

Le bruit a couru que le gouvernement italien faisait en ce moment des armements secrets dont le but était inconnu. Ce bruit est dénué de tout fondement. C'est la préoccupation contraire qui, aux approches des élections, domine surtout le cabinet.

D'après des lettres de Rome, du 3, les troupes françaises stationnées à la frontière napolitaine auraient reçu l'ordre de rentrer en France; six compagnies pontificales avec une batterie d'artillerie seraient désignées pour les remplacer, et une partie aurait déjà quitté Rome. On continue les enrôlements pour compléter les cadres de l'armée pontificale.

« Avant la fin de l'année, dit la *Epoca*, sera publiée l'encyclique convoquant à Rome, pour le mois de juin 1867, tous les évêques de la chrétienté, et annonçant aux fidèles un jubilé universel à l'occasion du dix-huitième anniversaire séculaire de la mort de saint Pierre. »

Le comte de Sartiges, ambassadeur de France près le Saint-Siège, était le 5 à Milan, hier à Florence et doit repartir prochainement pour Rome. On assure qu'il va se concerter avec le général de Montebello, pour toutes les mesures relatives à la convention du 15 septembre.

L'Italie dit que le roi et la reine de Portugal, le prince Napoléon et la princesse Clotilde assisteront à l'ouverture du Parlement italien, le 15 novembre.

L'ouverture des chambres belges est fixée au 14 novembre.

Suivant l'*International*, les arrestations continuent toujours en Irlande, et les bruits les plus exagérés circulent dans la population.

La frégate *Liverpool* et le brick *Hastings* croisent devant Crockhaven, avec des agents de police qui envahissent les steamers venant d'Amérique, avant qu'ils aient eu le temps de recevoir des nouvelles d'Angleterre. C'est ainsi que la *City of Dublin* et la *City of New-York* ont été successivement abordées, et que des saisies ont eu lieu à bord de ces deux navires.

S'il faut en croire l'*Evening Star*, de Londres, le sort du Sleswig-Holstein est actuellement décidé. La Prusse « a définitivement et formellement résolu de mettre à exécution sa politique d'annexion : coûte que coûte les duchés seront prussiens. » On a déjà élaboré et rédigé une justification de cette politique, qui va être mise en circulation parmi les cours d'Europe. Quelle part des dépouilles sera laissée à l'Autriche? C'est ce qu'on ignore encore.

La *Gazette d'Elberfeld* constate le peu de sympathies des populations du Lauenbourg pour la Prusse. La noblesse de ce pays, qui avait d'abord demandé l'annexion, est elle-même mécontente aujourd'hui.

Le cabinet de Berlin s'en occupe médiocrement sans doute. Mais ce qui le préoccupe davantage, c'est l'attitude de la Russie qui, sous sa réserve calculée, voit avec peine la Prusse devenir une puissance maritime, et se propose d'appuyer, contre elle, les Etats secondaires de l'Allemagne.

M. de Bismark cependant espère triompher

FEUILLETON.

UN PHILOSOPHE

(1789-1794),

Par M. MARIN DE LIVONNIÈRE.

(Suite.)

III.

Deux mois après son arrivée à Craon, M. de Méral reçut du directoire du département un paquet adressé « au citoyen Trottier, maire de Craon, en son conseil assemblé. »

Cette suscription l'étonna : jusqu'à ce jour il n'avait point repris le nom de Trottier, oublié depuis plusieurs générations; il se contentait de supprimer la particule, et de signer simplement « Joseph Méral. » A son sens, les électeurs de Craon n'avaient pas eu le droit, même en lui donnant leurs suffrages, de changer son nom sans sa participation. Ce n'avait été du reste, de leur part, qu'une fantaisie passagère : les malveillants seuls continuaient à l'appeler, par dérision, « le citoyen Trottier. » On conçoit qu'il ne voulut pas souscrire à cette malice.

Aussi prenait-il et recevait-il dans la correspondance officielle le nom de « Méral ».

D'où venait aujourd'hui la leçon blessante qui lui était donnée à ce sujet? Il se le demandait vainement.

En second lieu, pourquoi cette missive à ouvrir « en conseil assemblé? » On se défiait donc de lui? C'était une nouvelle injure.

Toutefois, supérieur à ces misères quand il s'agissait d'obéir aux mandataires de la Nation, il convoqua ses collègues, comme on le lui enjoignait. Le conseil se trouva au grand complet.

Dire que les partis étaient là en présence, ne serait pas exact : il n'y avait pas de partis à proprement parler dans la municipalité de Craon. Cependant, en étudiant de près les éléments qui la composaient, on pouvait y retrouver en germe les trois fractions principales qui divisaient alors et ont souvent depuis divisé les assemblées délibérantes. Gabory et Choleau représentaient la montagne. Froment et six autres formaient la plaine; enfin les trois derniers, Roussel, petit bourgeois, Graverand, marchand de drap, et Leguilleux, maître charpentier, constituaient une sorte de droite peu accusée, timide et sans force, mais au fond mal intentionnée suivant

le langage du temps. Leguilleux, seul, avait le courage de son opinion; incapable de la défendre par de longs discours, il la manifestait par quelques boutades de gros style presque toujours dirigées contre Choleau qu'il détestait.

A l'ouverture de la séance, M. de Méral produisit la lettre qu'il avait reçue, en brisa le cachet, puis lut ce qui suit :

« Le Directoire du département de la Mayenne (1) aux membres de la municipalité de Craon :

» Citoyens,

« Le Fédéralisme est vaincu : la République a été proclamée une et indivisible. Mais ce grand acte demeurerait stérile si nous laissions subsister au milieu de nous des ferments de désunion. Les fauteurs de la superstition, les apôtres de l'esclavage, les adorateurs du despotisme sont abattus et ne sont point anéantis : ils doivent l'être.

« Citoyens de Craon ! votre patriotisme sommeille : vous n'avez jusqu'à ce jour fait aucun sacrifice à la Patrie. De tous les suspects que nous tenons ici en lieu de sûreté et qui vont bientôt expier par une

(1) La nouvelle circonscription territoriale avait placé Craon dans le département de la Mayenne, chef-lieu Laval.

mort trop douce leurs vœux infâmes pour le retour de la tyrannie, nul ne nous vient de votre canton. Est-ce à dire que tous ceux qui vous entourent soient animés des vrais sentiments républicains? Il s'en faut tellement que nous savons la présence en vos murs de deux prêtres insermentés qui bravent, grâce à votre indolence, les lois les plus solennelles de la Nation.

« Debout ! debout, citoyens ! éveillez-vous ! écrasez cette vermine ! fouillez les maisons où se trament les complots ! livrez au glaive de la justice les traitres, les lâches, les tièdes, tous ceux qui résistent à la marche du pays vers ses immortelles destinées !!!

» Soyez sans pitié pour vivre sans remords !

» Salut et fraternité ! »

— Oui ! oui, s'écria Choleau, la lecture finie, à bas les traitres !

— Qui ceux-là ? dit Leguilleux : nomme-les au lieu de brailler en l'air.

— Qui?... les ci-devants, les curés, les mécontents, les modérés...

— Point de catégories, interrompit M. de Méral, ce serait courir le risque d'envelopper une foule d'innocents dans le châtiement des coupables.

de toutes les difficultés. Il fait tous ses efforts pour s'assurer, sinon le concours, au moins la neutralité de la France et de l'Angleterre. Alors il se flatte d'obtenir, au nom de la grandeur nationale, le suffrage des Chambres prussiennes, qui seront convoquées, dit-on, après son retour de Biarritz.

En attendant, les Diètes provinciales vont être réunies en session extraordinaire afin de voter un certain nombre de propositions urgentes qui doivent leur être soumises.

Pour parer à toutes les éventualités et repousser les attaques contre sa nouvelle conquête, la Prusse se hâte de fortifier l'île d'Alsen, de construire des redoutes et des ouvrages de défense sur la côte de Duppel, d'armer des navires, de creuser des canaux, en un mot de montrer, par tous les moyens possibles, combien sa possession provisoire est irrévocablement définitive.

Tout entière à son œuvre immense de transformation intérieure, l'Autriche laisse faire. Elle espère que les élections, qui se préparent en Hongrie avec le plus grand calme, amèneront à la Diète des hommes animés de dispositions conciliantes. Elle se rapproche des Polonais, et l'empereur vient d'amnistier plusieurs d'entre eux, qui avaient été gravement compromis dans la dernière insurrection de Pologne.

Slaves, Roumains, Transylvains, Tschèques, Bohèmes, tous les peuples, toutes les races, toutes les nationalités de cet empire s'agitent, se consultent et résument leurs droits historiques, leurs traditions, leurs vœux, dans une foule de plans et de projets divers d'où sortira sans doute un point de vue d'ensemble, suivant les décisions de la Diète hongroise, si toutefois elles sont acceptées et sanctionnées par l'Autriche.

Nous avons le regret d'annoncer que la *Gazette de France* a reçu un premier avertissement pour avoir reproduit une lettre publiée par l'*Alsacien* sur le nombre des membres des conseils municipaux et sur celui des maires pris hors du sein de ces conseils.

En publiant cet avertissement, la *Gazette de France* annonce qu'elle se gardera désormais de contredire aucun communiqué.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

C'est lundi 9 que le Tir national français a ouvert à Vincennes son grand concours international, qui durera jusqu'au 22 inclusivement. L'Empereur a envoyé deux magnifiques boîtes de fusils.

— On lit dans le *Phare de la Loire* :

On signale à Paris la présence d'un certain nombre de préfets. Une circulaire récente leur

— Cependant, observa Gabory, le Directoire procède lui-même par catégories.

— Oui, reprit le maire, parce qu'il ne peut faire autrement. De loin, on dénonce à notre vigilance les ennemis de la Nation d'une manière générale : c'est à nous, qui sommes sur les lieux, d'examiner avec soin quels sont les individus à comprendre sous les dénominations employées. Jusqu'à présent je ne vois dans la lettre du Directoire qu'une désignation claire, celle qui se rapporte à deux prêtres insermentés. Ils seront recherchés. Si, en dehors de ceux-ci, vous connaissez de véritables traitres, nommez-les ; on instruira immédiatement à leur égard. Toutefois, défendons-nous des entrainements irréfléchis : la vie de tout citoyen est précieuse quand le salut public n'est pas en jeu.

— J'en connais des tièdes ! s'écria Choleau.

— Et moi des lâches ! répondit Leguilleux, des grippe-sou qui feraient couper la tête aujourd'hui à ceux dont ils léchaient les pieds hier.

Choleau grommela quelque chose entre les dents ; mais ce fut tout ; il baissait pavillon devant le charpentier dont les larges épaules, les bras nerveux et les mains calleuses lui paraissaient d'irrésistibles arguments.

ayant enjoint de ne pas quitter leur poste sans y être dûment autorisés, il est assez naturel de supposer que leur présence ici se rattache aux changements annoncés dans le personnel des préfectures.

J'entends dire que MM. de la Gharrière et de la Raffinière, préfets de la Dordogne et des Côtes-du-Nord, sollicitent eux-mêmes leur mise à la retraite. Je ne sais si cette nouvelle est exacte, et je fais mes réserves en vous la transmettant.

— La banque d'Angleterre a élevé son es-compte à 7 p. 100.

— Le marquis de Bellune, frère du duc qui était premier secrétaire d'ambassade à Rome sous M. de Lavalette, est entré lundi dernier au séminaire de Saint-Sulpice. C'était un jeune homme très-répandu dans le monde ; il avait donné à Bocage un proverbe qui fut joué au théâtre Saint-Marcel. L'an dernier, il publia une nouvelle dans la *Revue de Paris* ; il était bon musicien et peintre passable. Bref, on ne lui connaissait que des goûts d'artiste, et aucun de ses amis ne se doutait qu'il ferait cette fin, surtout aussi promptement.

— Depuis 44 jours il n'a pas plu à Brest. Cette sécheresse est extraordinaire dans la ville armoricaine, et les souvenirs les plus éloignés n'en fournissent pas d'exemple, et pourtant le baromètre se maintient au-dessous de variable.

— On écrit de Montagnac au *Messager du Midi* :

L'orage de dimanche dernier, qui s'est continué jusque dans l'après-midi du lendemain, a causé de véritables désastres dans notre canton, principalement dans les communes de Montagnac, Cazouls-l'Hérault, Usolas, Aumes et Lésignan. Les vignes non vendangées ont énormément souffert, et la récolte est réduite des trois quarts. Les chemins ont été effondrés en divers endroits ; la voie du chemin de fer a été aussi coupée sur une assez longue étendue, du côté de Lésignan ; dans les champs, des ravins profonds ont remplacé la terre végétale ; des murs ont été démolis, quelques-uns emportés raz de terre.

Le tonnerre est tombé en divers endroits, sans frapper personne. A Montagnac, il est entré dans l'église par le clocher, a brisé une poulie de l'horloge et est sorti sans causer d'autres dégâts.

A Cazouls-l'Hérault, il est également entré dans l'église par la toiture, où il a fait une ouverture de douze mètres de largeur ; pénétrant ensuite dans une armoire, il y a brûlé quatre vases de fleurs artificielles, un bonnet carré de prêtre et un chapeau de suisse ; il a endommagé d'autres objets du culte et il est sorti par la cage de l'horloge, dont il a fracassé une partie.

Tout se borne heureusement à des pertes matérielles, facilement réparables.

— Le citoyen maire a raison, dit Froment, la vie est précieuse ; si nous nous entre-tuons, qui servira la patrie ?

Un murmure approbateur courut dans le conseil.

— Les Grecs et les Romains proscrivaient les aristocrates, reprit Choleau avec une vertueuse indignation.

— C'est une erreur, répliqua M. de Méral, les Grecs et les Romains étaient eux-mêmes des aristocrates servis par des esclaves : ils avaient la liberté et point l'égalité. Nous, nous voulons fonder l'une et l'autre, mais ce ne peut être que sur la base de la justice.

— Ainsi, pour revenir à ce qui est en question, dit Gabory d'un ton indifférent, nous ne prendrons aucune mesure ?

— Nous allons exécuter les ordres du Directoire en ce qu'ils ont de précis, reprit M. de Méral, demain on fera les perquisitions nécessaires. Puis nous surveillerons les menées coupables, afin de les déjouer au moment où elles se trahiraient.

— Je demande que la lettre du Directoire soit insérée au procès-verbal, dit Gabory.

Cette motion ayant été adoptée, la séance fut levée.

Chronique Locale.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867.

La chambre consultative des arts et manufactures et Messieurs les membres du comité départemental pour l'arrondissement de Saumur, ont l'honneur d'informer le public que les demandes d'admission à l'exposition universelle, doivent parvenir à la Commission impériale de Paris, avant le 31 de ce mois, passé ce délai, et aux termes du règlement général, les demandes seront considérées comme non-avenues.

Les admissions seront reçues jusqu'au 29 de ce mois, chez MM. Courtiller, vice-président du Comice Agricole ; Léon Mayaud, comptoir général ; Besson-Morin, président du tribunal de commerce ; Lambert-Lesage, président de la chambre consultative des arts et manufactures ; Duvau-Girard fils, à St-Florent, et à la mairie de Saumur, où l'on pourra également prendre tous les renseignements, et où des formules d'adhésion seront délivrées.

MM. les propriétaires, industriels et commerçants, qui désirent exposer leurs produits, sont invités à se réunir de nouveau à la mairie, le samedi 14 de ce mois, à 4 heures du soir.

L'*Armoricaïn* de Brest relate ainsi un drame affreux, dans son numéro du 5 :

« Il y a à peine un mois, le nommé Pringent (Thomas), ouvrier maçon dans le port militaire, épousait Guillemette Mingant, veuve Mazères, mère de quatre enfants dont un est aux Pupilles.

« Sans être dans une aisance complète, le ménage était à l'abri de la misère, par suite du travail mutuel des nouveaux époux, et il y a peu de jours que le mari avait touché sa paie montant à la somme de 80 à 85 francs.

« Mardi, Pringent rentrait chez lui pris de boisons et querellait assez vivement la malheureuse mère qui aurait dû penser à ses enfants avant de contracter un nouveau mariage. Après les gros mots vinrent les coups, et la nuit se passa dans les larmes.

« Hier matin, à 7 heures et demie, la femme Pringent, sans doute irritée ou tout au moins désespérée, sortit de son domicile, rue Keravel, 58, disant à une voisine qu'elle allait s'assurer si son enfant était allé à l'école.

« Mais à 8 heures et demie on était informé que cette infortunée avait d'abord précipité ses deux jeunes enfants dans l'étang du Moulin-à-Poudre, et qu'elle s'était ensuite jetée elle-même dans ce même étang, tenant entre ses bras son fils aîné, âgé de 11 ans.

« La femme Pringent a accompli son acte de démence sous la passerelle en queue de l'étang dont l'eau, en cet endroit, est assez profonde. Un facteur rural, témoin du malheur,

le signala aussitôt ; on accourut, et un ouvrier maçon, s'accrochant d'une main aux touffes d'herbes, de l'autre fouilla le gouffre et en retira successivement les deux plus jeunes enfants respirant encore. Quant à la pauvre mère et à son fils aîné, on ne les vit plus. Dans l'intervalle, des ouvriers de MM. Weiler et Popelin aîné s'étaient empressés d'aller chercher une barque déposée pour en cas par la marine dans le Moulin n° 1 ; ils la conduisirent sur le lieu du sinistre et amenèrent bientôt sur la berge les corps inanimés de la femme et de son enfant.

« MM. les docteurs Chassaniol et Le Docteur accourus sur les lieux, ont eu le bonheur de rappeler à la vie les deux premiers enfants ; quant à leur mère et à leur frère aîné, la mort avait accompli son œuvre impitoyable ! — Les cadavres ont été portés, par les soins de la police, à leur domicile, où peu d'instants après, le mari, encore ivre, est venu pleurer leur perte.

« Cet événement rappelle le malheur survenu, il y a quelques années, à des enfants qui jouaient sur l'étang, et conduit à souhaiter vivement que la marine fasse enclore cette nappe d'eau, de murs assez élevés pour prévenir des imprudences ou ne pas inspirer des idées de suicide. »

Un médecin distingué, M. le docteur de Grand-Boulogne, adresse au *Monde* la note suivante :

Témoin de quatorze épidémies de choléra, je me propose de dire brièvement tout ce qu'il est important de connaître sur les signes préliminaires de cette terrible maladie.

On ne sait rien de la cause et de la nature intime du choléra ; on ne sait rien de son traitement, si, négligeant les premiers signes, on laisse au mal le temps d'évoluer avec l'ensemble caractéristique de ses effroyables symptômes.

Mais s'il est au-dessus de la science humaine de sauver un malade dont les extrémités sont froides et violacées, la peau visqueuse, la voix éteinte et le pouls insensible, rien n'est plus facile que de guérir un cholérique si l'on arrive à temps auprès de lui. Donc, la vie dépend ici de l'opportunité des secours.

A la première heure, guérison assurée ; à la quatrième, mort presque certaine.

Les médecins des hôpitaux et des bureaux de secours voient le plus souvent des malades de la quatrième heure ; cela explique le chiffre effrayant de la mortalité.

Le plus grand service à rendre à une population menacée du choléra n'est pas tant de multiplier les secours que d'enseigner à chaque individu les moyens de se guérir lui-même.

Tel est précisément le but de cette courte instruction.

Les cas foudroyants sont les plus rares.

— Tu es mou comme une vieille chiffe, dit Choleau à Gabory lorsqu'ils furent seuls. Tu écris au Directoire, tu obtiens une bonne lettre, et puis... rien !

— Patience donc ! répondit celui-ci, tu veux toujours brusquer les choses. Le panneau est tendu, laisse-les tomber dedans. Ne vois-tu pas que cette lettre du Directoire sera, dans trois mois, leur condamnation ? Nous en avons assez dit pour les accuser plus tard : ils ne vont rien faire ; c'est précisément ce qu'il faut.

Cependant M. de Méral n'avait pas l'intention de rester aussi inactif que Gabory le supposait. Sans aucun doute la mission imposée par le Directoire lui répugnait ; mais, d'un côté, sa conscience républicaine parlait plus haut que ses répugnances, de l'autre, il se croyait assez de crédit pour sauver les personnes en faisant exécuter la loi. Dans tous les cas il avait promis des mesures, il les prit au sortir du conseil.

On savait parfaitement à Craon que les deux prêtres qui desservaient autrefois la paroisse n'avaient pas quitté la ville après leur refus de jurer la constitution civile du clergé. L'endroit où ils célébraient secrètement la messe, le dimanche, était même

connu ; mais on ignorait le lieu de leur retraite habituelle. M. de Méral, estimant qu'il serait odieux de les arrêter au moment où ils accomplissaient les fonctions de leur ministère, chargea trois membres de la municipalité de visiter, le lendemain, les maisons soupçonnées de donner asile aux malheureux proscrits. En attendant, la garde nationale fut mise sous les armes, et l'on plaça des postes à toutes les entrées de la ville.

Le bruit des perquisitions projetées se répandit bientôt. La rumeur populaire grossit l'affaire, on étendit à dix, à vingt, à trente le nombre des personnes qui devaient être arrêtées : grand sujet de frayeur pour les uns, d'excitation pour les autres. Peu à peu les amis de Choleau se réunirent, se formèrent en bande et parcoururent les rues en chantant des airs patriotiques. Les gens tranquilles se renfermèrent chez eux.

« Ça va ! ça va ! disait Choleau dans l'exaltation, en voilà pourtant de la République ! Les misérables qui voudraient opprimer le peuple, du coup, ils n'ont qu'à marmotter leur dernier *oremus* ! »

Inquiet de la tournure que prenaient les choses, et craignant des troubles sérieux, M. de Méral fit dire à sa fille que les besoins du service le re-

Dix-neuf fois sur vingt la maladie débute par une diarrhée. Est-elle ou n'est-elle pas cholérique ?

La conduite à tenir repose entièrement sur cette distinction. Il faut, en temps d'épidémie, observer attentivement le moindre cours de ventre.

Tant que les matières évacuées sont jaunes, verdâtres ou brunes, tant qu'elles sont plus ou moins liées, plus ou moins consistantes, c'est une diarrhée muqueuse ou bilieuse qui ne présente pas de danger. De l'eau de riz commode pour boisson, quelques gouttes de laudanum dans un demi-verre d'eau sucrée suffisent pour l'arrêter.

Si l'évacuation est formée d'une matière aqueuse, semblable à du café au lait très-clair, de l'eau de riz avec ou sans grumeaux, à de l'eau de vaisselle, à du thé trouble par quelques gouttes de lait, quel que soit l'état général du sujet, n'accusât-il ni douleur, ni faiblesse, il y a le choléra... Que faut-il faire ?

Arrêter l'évolution de la maladie et rien n'est plus facile.

On prépare au plus tôt une copieuse infusion de menthe poivrée et l'on en boit de quart d'heure en quart d'heure une demi-tasse bien chaude et convenablement sucrée, avec addition de deux cuillerées à bouche de rhum ou de vieux cognac, et vingt gouttes de teinture de canelle.

On se promène à grands pas, on tâche, par un exercice violent, de provoquer la sueur; mais si l'on se sent faible et abattu, on se couche; on s'administre un lavement composé d'un demi-verre d'eau fraîche et d'une cuillerée à café d'éther sulfurique, et l'on demeure chaudement couvert, comme pour se faire transpirer.

On continue l'infusion alcoolisée et aromatisée jusqu'à ce que les selles soient arrêtées. Dans la grande majorité des cas, en moins de trois heures, ce but sera parfaitement atteint.

Si cette boisson déterminait un commencement d'ivresse, il ne faudrait pas s'en alarmer. Ce serait, au contraire, un bon signe: tout danger serait écarté.

Si, par extraordinaire, il survient des vomissements, on laisse l'infusion, on boit de quart d'heure en quart d'heure un petit verre de vieux cognac ou de chartreuse verte, et l'on se désaltère avec quelques gorgées d'eau de seltz. Si l'on a de la glace, on peut en laisser fondre de petits morceaux dans la bouche.

Les vomissements exigent encore l'emploi de larges sinapismes que l'on promène sur l'estomac et sur le ventre, les laissant en place jusqu'à ce que la peau rougisse et que le malade accuse une vive cuisson.

Avec ces moyens si simples et si bien à la portée de tout le monde, on triomphe aisément des premiers symptômes du choléra.

Quant aux phénomènes caractéristiques de la période algide, il est difficile d'exposer en

peu de mots une bonne méthode de traitement. Les cas varient et les médications aussi, mais, en général, on est à peu près sûr de faire de la bonne médecine en s'en tenant aux infusions aromatiques alcoolisées, aux lavements frais fortement étherés, aux frictions énergiques soit avec la laine sèche, soit avec les teintures aromatiques de camphre, de lavande, etc., au massage ou calorique artificiel, en un mot, à tout ce qui peut ranimer la circulation et fouetter le système nerveux.

A peine le malade entre-t-il en convalescence, qu'il faut l'alimenter; on commence par des bouillons bien dégraissés, on continue par des potages, et, après vingt-quatre heures, on lui donne une nourriture substantielle, en prenant garde toutefois de ne pas surcharger l'estomac.

Pendant le cours de l'épidémie, on ne doit rien changer au régime habituel, pourvu cependant qu'il soit conforme à une bonne hygiène.

Il est évident qu'il faut éviter toute sorte d'excès. On peut manger des fruits, mais avec modération. Les hommes feront bien de prendre, après leur repas, un petit verre de liqueur; les femmes boiront dans la soirée une infusion de menthe, précédée de huit gouttes d'éther sur un morceau de sucre.

Paris, ce 30 septembre 1865.

D^r A. de Grand-Boulogne.

Le receveur particulier des finances, à Saumur, a l'honneur de prévenir les porteurs de titres complètement libérés du premier emprunt mexicain, 1864, 6 0/0, qu'il est autorisé à en faire l'échange contre des obligations de l'emprunt 1865. Cette conversion sera close le 10 novembre prochain.

DUMAS.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

L'Indépendance belge publie deux dépêches du ministre des affaires étrangères d'Espagne.

La première est datée du 3 août et répond à une protestation de M. de Mensdorff-Pouilly, ministre des affaires étrangères d'Autriche, contre la reconnaissance de l'Italie par le gouvernement d'Isabelle II. Le ministre des affaires étrangères d'Espagne admet que l'Autriche et l'Espagne soient d'accord sur plusieurs questions politiques, non qu'elles aient des intérêts identiques en Italie.

La seconde circulaire est adressée aux agents espagnols, et datée du 20 septembre. Elle communique la dépêche du 3 août, indique les circonstances qui l'ont provoquée, proteste contre toute idée d'engagement préexistant entre les deux Etats pour une ligne politique commune à l'égard de l'Italie, et repousse l'insinuation de M. de Mensdorff d'après la-

quelle la reconnaissance de l'Italie menace l'institution dynastique du régime.

La Gazette de France vient de recevoir un deuxième avertissement.

Il est ainsi motivé:

« Considérant que si le gouvernement autorise la discussion des *communiqués*, à la condition qu'elle demeurera dans les bornes d'une sérieuse et loyale polémique, il ne saurait accorder une pareille immunité à l'occasion des avertissements qui ont et doivent conserver l'autorité de la chose jugée. »

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 9 septembre au 6 octobre.

N° D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEUF.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.	
		1 ^{re} qual.	2 ^e qual. maigres et médiocres.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual. maigres et médiocres.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual. maigres et médiocres.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual. maigres et médiocres.
BOUCHERS.									
MM.									
1	Remière (1).	1	4	3	10	22	49	57	92
2	Moricseau (2).	»	»	»	10	11	32	24	64
3	Touchet.	»	»	»	9	4	26	9	52
4	Groleau (3).	»	»	»	3	»	10	3	29
5	Lanier.	»	»	»	4	5	12	4	36
6	Corbineau.	1	»	15	»	11	43	12	61
7	Séchet.	5	»	2	»	7	28	15	31
8	Prouteau.	»	»	2	»	3	16	7	32
9	Chalot.	»	»	7	»	10	10	7	30
10	Pallu (4).	1	»	7	»	4	20	6	66
CHARCUTIERS.									
MM.									
1	Millierand.	»	»	»	»	»	»	6	14
2	Baudoin.	»	»	»	»	»	»	2	1
3	Lecomte.	»	»	»	»	»	»	11	5
4	Vilgrain.	»	»	»	»	»	»	1	8
5	Sanson.	»	»	»	»	»	»	8	6
6	Sève.	»	»	»	»	»	»	7	9
7	Moreau.	»	»	»	»	»	»	13	14
8	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	9	3
9	Marais.	»	»	»	»	»	»	4	8
10	Rousse.	»	»	»	»	»	»	4	6
11	Raineau.	»	»	»	»	»	»	11	6
12	Touchet.	»	»	»	»	»	»	1	»

(1) Un veau refusé pour défaut de qualité et un autre pour défaut de poids.

(2) Un mouton refusé pour défaut de qualité.

(3) Une vache et deux moutons refusés pour défaut de qualité.

(4) Une vache et un mouton refusés pour défaut de qualité et un veau pour défaut de poids.

La *Revalescière* Du Barry, économise mille fois son prix en d'autres remèdes et guérit radicalement les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastralgies, constipations habituelles, hémorrhoides, vents, nervosité, désordre du foie et de la muqueuse, acidité, pituite, nausées, vomissements après repas et en grossesse, aigreurs, diarrhées, crampes, spasmes, insomnies, toux, asthmes, phthi-

sies (consomption), dartres, éruptions, mélancolie, rhumatisme, goutte, épuisement, dépérissement, manque de fraîcheur et d'énergie.

Voici quelques-unes de 65,000 guérisons:

N° 58,214: Cachan, commune d'Arcueil, 1856. — Depuis longtemps je souffrais d'une gastrite aiguë, contre laquelle avaient échoué tous les efforts des médecins. Je ne pouvais plus rien digérer; mon estomac rejetait toute espèce d'aliments; je m'affaiblissais de plus en plus, et à un tel point, que je devais me coucher plusieurs fois par jour. Je ne pouvais plus supporter mes cruelles souffrances, lorsque j'eus l'idée de recourir à la *Revalescière* Du Barry, dont on m'avait parlé, et après en avoir composé mon déjeuner pendant un mois, je me trouvais tout à fait guérie. — Mme veuve CAILLET.

N° 64,825: Cure de Son Excellence M. le Comte de Mensdorff-Pouilly, premier ministre de l'Autriche, d'une maladie de foie et des nerfs qui avait résisté à tous remèdes. — MAISON DU BARRY, 26, PLACE VENDÔME, PARIS. — En boîtes de 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 1/2 kil., 16 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil. (franco) 60 fr. Contre bon de poste. — Se vend à Saumur, chez MM. A. PIERRE fils, droguiste; DAMICOURT, pharm.; GIRAULT, pharm.; PASQUIER, pharm.; COMMON, rue Saint-Jean; PERDREAU, place de la Bilange; GONDRAIN, rue d'Orléans; et les premiers Pharmaciens, Epiciers et Confiseurs dans toutes les villes. (538)

Marché de Saumur du 7 Octobre.

Froment (l'hectol.)	15 32	Huile de lin	48 —
2 ^e qualité	14 72	Paille hors barrière	48 15
Seigle	9 50	Foin	56 85
Orge	10 50	Luzerne (les 750 k)	57 60
Avoine anc. (entrée)	9 45	Graine de trèfle	105 —
Fèves	13 50	— de luzerne	90 —
Pois blancs	24 —	— de colza	— —
— rouges	22 —	— de lin	27 —
Cire jaune (50 kil.)	200 —	Amandes en coques	— —
Huile de noix ord.	58 —	(l'hectolitre)	— —
— de chenevis	52 —	— cassées (50 k.)	— —

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).	
Coteaux de Saumur 1864	1 ^{re} qualité » à »
Id.	2 ^e id. » à »
Ordin., envir. de Saumur	1 ^{re} id. 55 à »
Id.	1864, 2 ^e id. 50 à »
Saint-Léger et environs	1 ^{re} id. 45 à »
Id.	1864, 2 ^e id. 40 à »
Le Puy-N.-D. et environs	1 ^{re} id. 40 à »
Id.	1864, 2 ^e id. 36 à »
La Vienne, 1864	32 à 35

ROUGES (3).

Souzay et environs 1864	80 à 100
Champigny, 1864	1 ^{re} qualité 200 à »
Id.	2 ^e id. 130 à »
Varrains, 1864	65 à 80
Bourgueil, 1864	1 ^{re} qualité 90 à »
Id.	2 ^e id. 80 à »
Restigny 1864	70 à 85
Chinon, 1864	1 ^{re} id. 60 à »
Id.	2 ^e id. 55 à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

tiendraient à la Commune où il passerait la nuit.

Charlotte était trop bien préparée aux événements pour se laisser surprendre par une nouvelle de ce genre. Cependant, son imagination devançant les faits, elle voyait déjà naître les périls qui devaient un jour menacer son père. « Voilà le commencement, pensa-t-elle, qui me dira la fin ? » Hélas! pour la pressentir, il n'était besoin que d'ouvrir les feuilles publiques qui, chaque jour, clouaient au pilori un nom populaire la veille, ou sonnaient le glas funèbre de quelque grand citoyen devenu conspirateur au gré de ses rivaux! On pouvait prophétiser à coup sûr la chute de tout ce qui s'élevait momentanément au-dessus du niveau commun. Cette loi ne devait-elle pas s'accomplir à Craon comme ailleurs ?

Contre de tels pressentiments la pauvre fille n'avait de ressource que dans la résignation et la prière. Retirée dans sa chambre, incapable de se livrer à une occupation suivie, quittant son prie-Dieu pour prendre un travail d'aiguille, ses mains retombaient bientôt, elle songeait tristement; puis sa méditation était interrompue par les cris du dehors et le son du tambour qui battait le rappel, sombre refrain des mauvais jours. Elle demeurait calme, néanmoins,

en cela semblable à son père; comme lui, ferme de cœur, supérieure aux craintes puérides et toujours maîtresse de ses émotions. Même en ce moment, rien ne troublait la pureté de son front, aucun pli ne venait altérer la courbe gracieuse de son noir sourcil ou les lignes délicates de son visage un peu pâle, et simplement empreint d'une mélancolie tranquille.

Les heures s'écoulaient; il faisait nuit depuis longtemps, lorsque deux coups légers frappés à la porte de la chambre de Charlotte lui annoncèrent le discret Flottard, dont le pas, semblable à celui du chat, ne s'entendait jamais.

« Mamzelle m'a sonné? dit-il en entrant.

— Non, vous aurez pris la sonnette du parloir pour la mienne. Si on revient, dites que mon père ne rentrera pas avant demain. »

Le valet fit un pas pour sortir, puis il revint en se grattant la tête.

— Mamzelle ne sait pas ?

— Quoi? Flottard.

— Il y a du bruit dans la ville.

— Je ne l'entends que trop.

— Oui, mais mamzelle ne sait pas pourquoi.

— Il n'y a rien contre mon père toujours? dit

Charlotte avec un mouvement d'inquiétude. Elle savait que Flottard ne rapportait jamais une nouvelle banale.

— Non, c'est à M. le curé et à son neveu, M. l'abbé Malou, qu'ils en veulent.

— Mais mon père les protégera.

Flottard fit un signe de tête négatif.

« Ça vient de loin, reprit-il, voyant que sa maîtresse l'interrogeait des yeux; on dit que Ceux du Département ont écrit des lettres à faire trembler.

— Et ces messieurs sont-ils arrêtés ?

— Non, l'affaire ne commence que demain.

— Quelle affaire ?

— Une visite partout. »

Charlotte fit signe à Flottard de rester, puis elle s'assit près du feu et tisonna pendant quelques minutes. Une vive angoisse lui serrait le cœur. Il était donc arrivé le moment trop prévu où son père, franchissant la distance qui le séparait, hier encore, des farouches acteurs de la révolution, allait, à son tour, prendre un rôle actif dans ce drame sanglant. Et quel rôle! traquer deux prêtres, les arrêter comme de vils criminels; oublier que l'un d'eux, vieillard vénérable, avait des titres sacrés à une reconnaissance particulière, que l'autre était

venu maintes fois s'asseoir à la table hospitalière de Chazé! « Non, non! pensa Charlotte en son âme frémissante, cela ne sera pas ! »

— Flottard, dit-elle en se relevant, êtes-vous attaché à mon père ?

— Si je ne l'étais pas, Mamzelle, je serais ailleurs qu'ici; car je vois que ça finira mal.

— Eh bien! voulez-vous lui rendre un grand service ?

— Un pour commencer, cent pour finir.

— Mais il y a peut-être du danger.

— Bah! le danger, à c't'heure c'est de tous les jours, comme giboulées en mars.

— Vous êtes bien décidé ?

— Oui, Mamzelle.

— Flottard, il faut sauver ceux que mon père ne peut défendre.

— Ce que c'est! justement, j'en avais l'idée. Mais on a mis du monde partout, faut une carte de sûreté pour sortir de la ville; ces pauvres messieurs seront pris.

(La suite au prochain numéro.)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE DAVIAU

Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 6 octobre courant le sieur Pierre-Louis Daviau, marchand de bois, demeurant aux Sablons, commune de Louresse-Rochemenier, a été déclaré en état de faillite ouverte.

M. Duvau-Girard a été nommé juge commissaire et M. Cormery licencié en droit demeurant à Saumur, syndic provisoire de la faillite.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON.

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

ACHAT DE DENRÉES.

Le samedi 21 octobre 1865, il sera procédé, à la Mairie de Saumur, à trois heures du soir, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de 1,400 quintaux métriques de foin, et 2,200 quintaux métriques d'avoine, à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la sous-intendance militaire (rue Bodin, n° 3), où le public sera admis à en prendre connaissance.

Nota : Toutes les denrées seront livrées entre deux fers. (458)

Etude de M^r LEROUX, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 1^{er} novembre 1866,

LA MAISON DE BEAUSÉJOUR

Située au bourg de St-Florent,

Avec jardin et caves pouvant contenir 1,200 barriques de vin.

S'adresser à M. DE LAFRÈGEOLIERE, à Saint-Florent, ou à M^r LEROUX, notaire à Saumur. (459)

A VENDRE

CHIEN COURANT et CHIENNE COURANTE, briquets, très-bons pour le lièvre.

On pourra les essayer.

S'adresser à M. DE RODAYS, à Champagne, près Montreuil-Bellay.

Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

VENTE

DE

CHEVAUX RÉFORMÉS

Provenant de l'Ecole impériale de cavalerie de Saumur.

Le samedi 14 octobre 1865, à midi, au manège des Ecuysers de l'Ecole impériale de cavalerie de Saumur, par le ministère du Receveur des Domaines, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de quarante-cinq chevaux provenant de l'Ecole de cavalerie, répartis ainsi qu'il suit :

Sept chevaux de manège, Cinq chevaux de carrière, Trois chevaux de fourgon, Une jument poulinière du Haras, Quatre poulains, Deux chevaux de l'école de dressage, Vingt-trois chevaux de troupe.

La vente aura lieu au comptant, plus 5 p. 0/0.

Saumur, le 5 octobre 1865.

Le Receveur des Domaines, (451) PARISOT.

A VENDRE

OU A LOUER

Présentement,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Temple, n° 8.

S'adresser à M. BINSSE, huissier, qui occupe ladite maison. (442)

A CÉDER

UNE

BONNE ÉTUDE D'AVOUÉ

Pres le tribunal civil de Châtellerault (Vienne).

S'adresser à M. Jules MÉREAU, avoué en cette ville, titulaire depuis 28 ans, et qui avait succédé à son père. (419)

Une maison de commerce

DEMANDE un APPRENTI. S'adresser au bureau du journal. (446)

A VENDRE

Madone, JUMENT POULINIÈRE, demi-sang, hors d'âge.

UN MAGNIFIQUE POULAIN de trois ans, fils de Madone et de Pretty-Boy. Ce poulain a remporté le premier prix au concours de l'Ecole impériale de cavalerie de Saumur.

UN AUTRE POULAIN de cinq mois, fils de la même jument et d'Alban, étalon de l'Ecole.

S'adresser à M. TAVEAU, géomètre au Pont-Fouchard. (418)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

Rue de la Chouetterie,

Avec JARDIN, donnant sur le Champ-de-Foire. Cette maison servait autrefois de magasin à M. Péralo, qui apporterait les modifications qui seraient demandées.

S'adresser à M. PÉRALO, rue Neuve-Beaurepaire. (253)

A LOUER, DEUX MAISONS, rue du Pavillon, une précédemment occupée par M. de Bellabre, l'autre occupée par M. le baron de Fritsch. S'adresser à M^{me} TESSIÉ. (413)

A LOUER

Présentement,

Une MAISON, située à Saumur, carrefour Cendrière, n° 6, composée de : au rez-de-chaussée, sur la rue un magasin, derrière une cuisine ; petite cour avec latrines ; au 1^{er} étage, deux chambres, dont une sur la rue ; au 2^e étage, une chambre et un grenier ; cave et caveau sous le magasin. S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière n° 8.

POUR 5 FRANCS ON DONNE

une boîte de papier à lettres, premier choix, timbré en couleur, et un cent d'enveloppes,

A la LIBRAIRIE-PAPETERIE GRASSET, rue Saint-Jean, 1. (402)

DESCOTIS

Rue de l'Ancienne-Gare, maison de M. Léger.

CONFECTION D'ADRESSES A LA MAIN, pour la France et l'étranger ; pliage et mise sous bande des prospectus. — A PRIX MODÉRÉS.

Vient de paraître :

HISTOIRES

DU

VIEUX TEMPS

EXTRAITS DU MANUSCRIT DE L'ÉCUYER LOYS DE CUSSIÈRE,

Gentilhomme angevin,

Revus et publiés par son petit-neveu,

Le Chevalier DE GLOUVET.

Un fort volume in-18 Jésus de plus de 600 pages.

PRIX : 4 francs.

En vente à Saumur :

Chez P. GODET, imprimeur-libraire ; GRASSET, libraire ; JAVAUD, libraire.

NOUVELLE SOUSCRIPTION

Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

DICTIONNAIRE

DE LA

CONVERSATION

ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS, PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES,

Sous la direction de M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION

Seize volumes, grand in-8°, format dit Panthéon littéraire, de 800 pages chacun, à deux colonnes,

Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet : 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1^{re} édition.

Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour les personnes qui désireraient examiner cet important ouvrage.

BOURSE DE PARIS.

Table with columns: RENTES ET ACTIONS au comptant, BOURSE DU 7 OCTOBRE (Dernier cours, Hausse, Baisse), BOURSE DU 9 OCTOBRE (Dernier cours, Hausse, Baisse). Rows include various financial instruments like 3 pour cent 1862, Obligations du Trésor, Banque de France, etc.

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Table with columns: Nord, Orléans, Paris-Lyon-Méditerranée, Ouest, Midi, Est. Rows show bond prices and interest rates.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

DEUX JOURNAUX ILLUSTRÉS POUR SIX FR. PAR AN.

LE MONITEUR DE LA JEUNESSE

JOURNAL DE LA FAMILLE

ILLUSTRÉ DE TRÈS-BELLES GRAVURES. — PARAISSANT LE 1^{er} DE CHAQUE MOIS EN LIVRAISON DE 32 PAGES, GRAND IN-8° JÉSUS.

Ce Recueil est sans contredit le journal d'instruction le plus utile et le plus intéressant pour la Jeunesse des deux sexes.

La 1^{re} PARTIE renferme des nouvelles, des voyages, des récits de chasse et de pêche, des pièces de comédie, des poésies, des anecdotes ; le tout d'une haute moralité.

La 2^e PARTIE contient : des articles d'histoire, de géographie, d'histoire naturelle, de botanique, de physique et d'astronomie, et des tableaux synchroniques mentionnant, dans des colonnes séparées, les faits historiques des principaux Etats de l'Europe, les noms des souverains et des personnages illustres de ces Etats, les découvertes, les inventions et les fondations utiles.

Le Moniteur de la Jeunesse, qui est un Recueil toujours utile à consulter et à conserver, publie en outre, sous le titre de Souvenirs historiques, un travail des plus intéressants sur les diverses provinces de la France.

Mais le MONITEUR DE LA JEUNESSE n'étant qu'un journal littéraire et d'instruction, M. BERTAL a pensé que pour que l'éducation d'une jeune fille fût complète, il était essentiel de mettre entre ses mains un Recueil de travaux d'aiguilles qui fût l'auxiliaire naturel du MONITEUR DE LA JEUNESSE, lequel a conservé non-seulement son format primitif et donne autant de matière, si ce n'est plus, qu'auparavant, mais qui encore a diminué son prix, qui était de 8 fr. par an et qui n'est plus que de 6 fr. avec le Recueil de travaux d'aiguilles. — Ce Recueil est :

LA BOITE A OUVRAGE

Paraissant également le 1^{er} de chaque mois, et contenant dans chaque numéro dix DESSINS de travaux de tapisseries, de crochets, etc.

Ce journal, en moins d'un an, compte QUINZE MILLE ABONNÉS ; c'est un succès sans précédent.

Pour recevoir les DEUX JOURNAUX, il suffit d'adresser à M. JOSEPH BERTAL, rédacteur en chef du Moniteur de la Jeunesse, rue DAUPHINE, 39 (passage Dauphine), à PARIS, une somme de 6 fr. en un mandat-poste, et de 6 fr. 30 c. en timbres-poste.

NOTA. — On ne peut recevoir le MONITEUR DE LA JEUNESSE sans la BOITE A OUVRAGE, mais on peut, en adressant 2 fr. en un mandat-poste, ou 2 fr. 20 c. en timbres-poste, à M. Charles VINCENT, rue Rambuteau, 84, à PARIS, recevoir séparément la BOITE A OUVRAGE, dont les abonnements partent du 1^{er} janvier ou du 1^{er} juillet de chaque année.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné